****

**16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN**

**Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17**

**Email : info@horizons-meylan.com /** [**www.horizons-meylan.com**](http://www.horizons-meylan.com)

SÉJOUR Croatie

**Du mardi 18 au vendredi 28 juillet 2023**

**14 - 17 ans (14 ans révolus)**

**RÉUNIONS D'INFORMATION**

**Parents : le jeudi 15 juin à 18h30 à Horizons : moment d’échange privilégié avec l’équipe.**

**Jeunes : des réunions régulières sont prévues avant le départ du séjour. La dernière réunion avec tous les jeunes est programmée le mercredi 21 juin à 18h30. Ce temps aura pour but de finaliser les détails d’organisation sur place et de la vie collective.**

**Projet éducatif**

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964,  à l’initiative d’habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

1. l’épanouissement de l’individu et le développement de son autonomie
2. le renforcement du lien social entre les habitant·e·s de la ville (âge, quartier)
3. l’apprentissage et le développement de la citoyenneté
4. la réduction des inégalités sociales et l’insertion sociale

L’association porte une attention particulière à l’accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d’accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d‘accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participants vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l’apprentissage de l’autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tou·te·s, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs  du centre de vacances :

1. Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l’écoute mutuelle entre les participant·e·s, dans un cadre sécurisant et détendu.
2. Permettre l’expérimentation, la détente, la prise d’initiative, la découverte d’un autre environnement,
3. Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l’acceptation de ses différences avec les autres et l’apprentissage des règles,
4. Développer l’autonomie de l’enfant par rapport à la famille.

La compétence d’Horizons s’appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d’encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l’année avec les familles.

**Lieux et hébergement**

Le séjour se déroule en plusieurs étapes :

La première nuit en Italie nous servira à diviser le trajet en deux et permettre une pause aux conducteur.trice·s. Nous essaieront d’arriver au plus vite dans notre camping proche de la ville Pakostane pour profiter de la mer et de ses plages magnifiques. Une première activité autour de l’eau est prévue pour cette étape.

En deuxième étape nous attend aux alentours de Split. Une ville inscrite au patrimoine mondial d’UNESCO. Une excellente occasion de plonger dans la culture croate et son histoire.

Après une traversé en ferry de Split à Ancône, nous dresserons nos tentes une dernière fois à côté de Florence pour finir notre aventure avec le folklore et la beauté d’une ville italienne iconique.

**Transport**

Le transport s’effectuera en minibus Horizons tout au long du séjour.

Rendez-vous le **mardi 18 juillet à 6h** devant Horizons.

Retour le **vendredi 28 juillet aux environs de 20h** à Horizons**.**

L'équipe d'encadrement assurera la sécurité des participants lors de tous ces déplacements.

**Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.**

**Encadrement**

La direction du séjour est assurée par Moritz OBEE, animateur permanent à Horizons, et   
deux animateurs-trices diplômés. L'ensemble de l'équipe assure la logistique quotidienne, veille à la sécurité morale, physique et affective des jeunes. Cela se traduit par une grande disponibilité tout au long de la journée : mise en place d'animations, encadrement, préparation, gestion du matériel et de la vie quotidienne, vigilance constante…

L'équipe met tout en œuvre pour permettre au jeune d'être acteur de ses vacances, l'impliquer et le responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités de la vie quotidienne (confection des repas, montage des tentes, gestion de son matériel…).

**La vie quotidienne**

Le rôle de l'animateur sera d'accompagner le jeune vers l'autonomie, en créant un cadre où il peut évoluer en toute sécurité.

1. **Les règles de vie**

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et l’ensemble du groupe lors des réunions de préparation et au début du séjour ; dès le premier jour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment, celles ayant un rapport à la loi (consommation d'alcool, cigarettes, stupéfiants) ou celles relevant de la sécurité et du respect des autres.

Impliqués dans les règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.



**La cigarette :** la loi de mars 2009 stipule qu’il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu’aucun espace fumeur ne peut y être aménagé. Le séjour sera donc un **séjour** **non fumeur.**

**Les sorties libres :** ce sont des temps nécessaires pour les jeunes. Ils pourront circuler dans le camping et prétendre à des sorties au village dans la mesure où l'attitude du groupe est acceptable. Dans ce cas, un horaire, un lieu de rendez-vous et une circulation en trinôme minimum sont exigés.

1. **Les repas**

L'équipe veillera à l'équilibre alimentaire et sera attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d’apprentissage, d'échanges et de convivialité.

Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des repas, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle…). L’élaboration de menus croates ainsi que les produits locaux seront privilégiés pour permettre une meilleure immersion et découverte culturelle.

1. **Les activités**

Les activitéssont surtout orientées autour de la mer et de la découverte locale et se déroulent en fonction des initiatives des jeunes et de la dynamique du groupe.

Au programme : baignades, balades, jeux, veillées, tournois sportifs et visites de sites.

1. **La relation avec les familles**

**Avant le séjour,** une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur du séjour. Celui-ci reste disponible jusqu’au moment du départ.

**En cours de séjour,** des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

**Après le séjour**, Une soirée photos sera proposée en septembre. Horizons organisera également une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main d'œuvre" en toute convivialité ! Merci d'avance de votre implication.

**MATERIEL PERSONNEL à prévoir**

Prévoir de prendre un grand sac à dos (50 / 60L maximum). Il est **indispensable** de ne pas partir trop chargé. Il est possible de laver du linge sur place.

Chaque jeune doit apporter :

* Petit sac à dos
* Duvet
* Tapis de sol
* chaussures : 1 bonne paire pour la marche et 1 pour aller dans l’eau
* survêtement
* shorts, tee-shirts, sweat-shirts
* **une gourde (obligatoire)**
* casquette
* lunettes de soleil
* maillot de bain
* serviette de bain
* Kway ou vêtements de pluie
* veste (type polaire)
* nécessaire de toilette
* lampe de poche frontale
* crème solaire
* anti-moustiques

**Santé**

Tout médicament ne pourra être administré que s’il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour. Pour tout enfant porteur de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le responsable du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d’accueil.

L’information doit être communiquée au secrétariat.

**Divers**

**L'argent de poche :** 30 € maximum. L’argent de poche est géré par le·la jeune.

Il est déconseillé d'emporter des objets de valeur, ceux-ci attirant souvent les convoitises.

Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse de matériel personnel.

**Le portable :** l’usage du téléphone portable n’est pas adapté à une vie en collectivité, lors d’un séjour à l’étranger. Il est donc vivement déconseillé. L’équipe sera amenée à confisquer l’objet si elle estime qu’un.e jeune en abuse.

En cas de perte ou vol, Horizons dégage toute responsabilité.

**FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT**

* **Le jour des inscriptions :**

Versement d’arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €.

## Avant le 21 mai au plus tard :

**Pour les familles ayant droit à une aide VACAF**, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet.

## Pour les familles bénéficiant d’une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir :

* + une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

## Le jour de la réunion à HORIZONS :

**-** Fiche sanitaire de liaison dûment remplie.

- Test d’aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances. Formulaires disponibles au secrétariat.

- L'autorisation de sortie du territoire + copie du document justifiant l'identité du.de la signataire

Merci également de vous assurer que votre enfant dispose les documents suivants :

* Un passeport ou une carte d'identité valide + une copie (que nous garderons séparé en cas de perte ou de vol)
* La carte vitale européenne (à demander à la sécurité sociale - Attention : A faire au plus vite car les délais de réception peuvent être longs). Lien sur internet : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international>
* **Solde du séjour à régler le 10 juin au plus tard** (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

**ANNULATION D'INSCRIPTION**

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard** **dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 34 € pour les Meylanais et 41 € pour les extérieurs à Meylan.

Pour toute inscription et jusqu’à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d’annulation **avec** assurance :

Sous conditions (cf document de la MAIF) et avec justificatif, 100% du séjour peut être remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

A partir de 29 jours avant le départ : 40% du prix du séjour reste dû.

**En cas de retour de l'enfant pour cause d'indiscipline, les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.**

**ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE**

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.